Image not found or type unknown

Droit à la vie privée et protection de la vie privée

Par **Elui magalie**, le **22/08/2018** à **14:35**

Bonjour,

Pouvez m informé sur les possibilités éventuelles existantes de remédier à des propos diffamatoires , de violation d identité, professionnel et de résidence par un tiers , via un réseau social.
Simplement ,comment remédier à " des quant dire à ton, d amusement et persévérant " a titres malveillant et non justifiés,
émis via un réseau de personnes civil.
Atteinte à la personne.

Bien cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés